CARTE POUR DONNER UNE IDÉE GENERALE DU GOUVERNEMENT D'ECOSSE; L'ORDRE DE LA MARCHE OU CAVALCADE DE L'ASSEMBLÉE DE SON PARLEMENT; ET CELUI DE LA SÉANCE DE CET ILUSTRE CORPS.

Tom. 2. N.

Remarque Generale.

L'Ecosse se gouverne à peu prés par les mémes loix que l'Angleterre, qui consistent au Droit civil, aux Ordonnances des Rois, et aux Actes du Parlement, qu'on appelle Loix Municipalles. L'Autorité Royale sur l'Ecosse a les mémes prérogatives qu'en Angleterre, pour ajourner, proroger ou dissoudre le Parlement, augmenter ou diminuer le nombre des Deputez qui le composent. Il est l'ame de la Justice et des Loix. Le pouvoir de faire la guerre ou la paix est uniquement entre ses mains; tous les officiers de Mer et de terre dépendent de luy, et toutes les forces du Royaume. Il peut ériger des Evesché, mettre des impostz et des droits sur toute sorte de Marchandise, qui entre ou qui sorte de ce Royaume. Il peut encore obliger ses sujets à luy fournir 20000. hommes de pied et 2000 de Cavallerie. Le Parlement que l'on represente icy est composé de 3 ordres savoir. La Haute Noblesse, le Clergé, les Deputez des Provinces, et ceux des Villes et des Bourgs. Le Clergé est représenté par les Archevesques de St. André et Glasgow, et par les Evesques du Royaume. L'Archevesque de St. André est Primat du Royaume; les Evesques sont Pairs du Royaume et ont comme ceux d'Angleterre des Cours particulieres ou ils jugent sans Collegues, et tous les Actes s'expedient en leur nom, et non en celui du Roi: ils presidents aux Sinodes Provinciaux de leurs Provinces qui se tiennent deux fois l'an, en Avril et en Octobre, pour la réformation des mœurs. La Noblesse est divisée en deux Classes; Ceux du Premier ordre sont les Seigneurs ou les Pairs du Royaume, qui sont les Ducs, les Marquis, les comtes, les Vicomtes et les Barons; le nombre en est presque aussi grand qu'en Angleterre. La Seconde Noblesse comprend les Petits Barons qui sont les Nobles que les Provinces deputent pour assister en leur nom au Parlement. Ils avoient autrefois le droit d'y comparoistre, ou d'y envoyer tel nombre de Deputez qu'ils vouloient, mais la grande depensé qu'ils estoient obligez de faire les porta à supplier Jacques I. de les en dispenser; ce qui leur fut accordé par un Acte de 1430. par lequel le Roy leur laissoit la liberté d'y venir en personne ou d'y envoyer des Deputez sans en fixer le nombre. Ils perdirent ce Privilege par leur negligence ou par le malheur des Guerres civiles, de sorte que pour retablir l'ancienne forme du Gouvernement, Jacques VI. ordonna que chaque Province choisiroit deux Nobles à la pluralité des Voix, et que les Deputez qu'elles auroient Eleus auroient le rang et la qualité de Petits Barons, et seroient appellez Commissaires des Comtez. Le peuple est representé dans le Parlement par les Deputez des Villes et des Bourgs. Lors qu'il plaist au Roi de convoquer

Suite de la Remarque.

son Parlement, Les Deputez s'étant rendus à Edimbourg capitale de l'Ecosse, ils s'assemblent à l'Abbaye de Ste Croix, ou Holyroode houle, pour proceder à la marche, ou Cavalcade; le qu'on la représente ici: Etant rendus au Parlement en cette ceremonie, le Grand Commissaire se place sur son Throne, et prés de luy les Grands officiers de la Couronne et aux deux costez les Prelats et les Pairs seculiers; Les Deputez des Provinces à la droite et ceux des Bourgs à la gauche. Les Ornemens Royaux sont mis sur une table par le Grand Connétable et par le Grand Maréchal. Apres la priere faite par l'Evesque d'Edimbourg, on fait la Lecture de la Liste des Deputez: on fait venir le Grand Chancelier s'approchant du Threne se met à Genoux et reçoit des mains du Grand Commissaire, la Commission du Roi, qu'il donne à un Secretaire pour en faire la lecture. On lit en suite la Formule qui est la maniere et l'ordre de l'Assemblée, apres quoi Lion Roi d'Armes décent du Throne et plie les Seigneurs et Deputez selon leurs rangs. Le Grand Commissaire declare en suite les intentions du Roi qui sont plus amplement expliquées par le grand Chancelier; on fait prêter serment aux Deputez et on nomme des Commissaires pour dresser la reponse à la lettre du Roi. On procede en Suite à l'election des Commissaires, appellez Seigneurs ou Lords, des Articles pour dresser les Actes qui doivent estre proposez au Parlement: pour cela on choisit 8. Evesques, 8. Milords, 8. Chevaliers et 8. Bourgeois pour les 3. ordres du Royaume. Voicy la maniere de proceder à cette Election: Les Evesques choisissent les Seigneurs qui sont 1 Duc, 1 Marquis et 6. Comtes. Les Seigneurs nomment les Ecclesiastiques qui sont ordinairement les 2. Archevesques avec 6 Evesques. Ces 16 Commissaires avec les Grands officiers de la Couronne qui sont Commissaires dans toutes les affaires choisissent les 16 autres, savoir 8 pour les Provinces, et 8. pour les Bourgs. Tous ces préliminaires étant achevez, on reconduit le Grand Commissaire dans le même ordre: on sort les autres jours au Parlement sans cérémonie.

Il y a encore un Parlement fixé à Edimbourg qui fut établi par Jacques V. avant celui cy: il y en avoit un mouvant qui alloit par les Villes rendre Justice et interpreter les Loix. Les Ecossois ont encore quelques Cours souveraines de Grands Justiciers pour les matieres criminelles de chaque Province. Outre ces officiers ordinaires, il y a encore un Vicomte Lieutenant qui juge les causes civiles et criminelles.

Le Throne du Roy	1	Le Grand Maréchal	7	Les Archevesques	14
Le Grand Commissaire	2	Milord Greffier	8	Les Comtes	15
Le Grand Chancelier	3	Secretaire d'Etat	9	Les Evesques et Vicomtes	16
Grands Officiers de la Couron.	4	Lion Roi d'Armes	10	Les Barons	17
Table pour la Couronne et l'Epée du Roy	5	Le Grand Huissier	11	Les Deputez et Commissaires des Comtez et des Bourgs	18
Le Grand Connetable	6	Heraults et Pourſuivants	12		
		Les Raporteurs des Voix	13		

Pilas representant l'Ecosse, tenant d'une main une Epée, de lautre les Armes d'Ecosse, foulant des Trophés à ses pieds elle a sur son sein le chapeau de la Liberté.....19

Porte du Parlement

Trompettes

Pourſuivants

Les Commissaires des Comtez, et des Bourgs, et des Villes

L'ORDRE DE LA MARCHE DES DEPUTEZ DU PARLEMENT D'ECOSSE, LORS QU'ILS VONT ET REVIENNENT LE PREMIER JOUR DE LEUR ASSEMBLÉE AU PARLEMENT.

1. Abbaye de Sainte Croix, ou Holyroode houle
2. Les Archevesques
3. Les Evesques
4. Lords Barons
5. Lords Advocats
6. Les Comtes et Vicomtes
7. Les Comtes
8. Les Vicomtes
9. Les Commissaires des Comtez, Bourgs, et Villes
10. Les Gardes du Roy
11. Trompettes du Roy
12. Pourſuivants
13. Gr. Maréchal
14. Gr. Ecuyer
15. Le Grand Commissaire
16. Gr. Connetable
17. Capitaine des Gardes du Roy
18. Celui qui porte la Commission du Roy.
19. Lyon Roy d'Armes
20. Le Grand Huissier
21. Marq. qui porte la couronne du Roy
22. Maſſier
23. Maſſier
24. Celui qui porte l'Epée du Roy
25. Le Cte qui port le Sceptre du Roy.

Avec Privilege de Nosseigneurs les Etats de Holl. et de Westfr.